



**Programme des  
Nations Unies pour  
l'environnement**



Distr.  
GENERALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/52/50  
9 juillet 2007

FRANÇAIS  
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITE EXECUTIF  
DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS  
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL  
Cinquante-deuxième réunion  
Montréal, 23 – 27 juillet 2007

**RAPPORT SUR LES COÛTS AFIN DE MENER UNE ÉVALUATION COMPLÈTE  
INDÉPENDANTE DES COÛTS ADMINISTRATIFS REQUIS POUR LA PÉRIODE  
TRIENNALE 2009-2011 (SUIVI DE LA DÉCISION 51/38)**

Les documents de présession du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal sont présentés sous réserve des décisions pouvant être prises par le Comité exécutif après leur publication.

Par souci d'économie, le présent document a été imprimé en nombre limité. Aussi les participants sont-ils priés de se munir de leurs propres exemplaires et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

## Introduction

1. La 50<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif a autorisé le Secrétariat à « entreprendre une évaluation complète et indépendante des coûts administratifs requis pour la période triennale 2009-2011 en faisant appel à des consultants/bureaux d'experts-conseils indépendants et à communiquer ses conclusions à la première réunion du Comité exécutif en 2008 » (décision 50/27 c).

2. La 51<sup>e</sup> réunion a été saisie d'un projet de mandat pour une étude complète et indépendante des coûts administratifs des agences d'exécution du Fonds multilatéral qui devront être payés au cours de la prochaine période triennale et a décidé « d'adopter le projet de mandat, tel qu'amendé verbalement, en prenant note que le Secrétariat du Fonds présenterait les coûts basés sur les soumissions des consultants qualifiés reçues par le Comité exécutif à sa 52<sup>e</sup> réunion » (décision 51/38). Le Comité exécutif a accepté de façon générale les coûts de l'analyse et a affecté la somme de 150 000 \$US au budget du Secrétariat du Fonds de l'année 2007 à cet effet.

3. Le Secrétariat a préparé un appel d'offres qu'il a remis à cinq entreprises ayant déjà fait des travaux pour le Protocole de Montréal. L'appel d'offres a été lancé à ces entreprises d'experts-conseils le 12 mai 2007 et comportait une date limite du 22 juin 2007 pour la réception des propositions. L'appel d'offres indiquait que les coûts de l'étude devaient comprendre les coûts de l'analyse, les coûts de voyage et l'indemnité journalière, dans des postes différents. Ces exigences sont les mêmes que lors de la dernière étude indépendante des coûts administratifs. ICF a refusé de soumissionner. Deux entreprises ont remis une proposition technique et financière.

4. Un comité d'évaluation a été formé au Secrétariat, conformément aux règles des Nations Unies concernant les approvisionnements, afin d'évaluer les propositions par rapport aux critères de sélection. Le comité d'évaluation a pris connaissance des deux propositions reçues de deux entreprises différentes. Il a conclu que PricewaterhouseCoopers (PWC) avait présenté la proposition la plus intéressante et que ses connaissances du sujet à l'étude semblaient excellentes et conformes à tous les critères de sélection.

5. La décision du comité d'évaluation est fondée sur l'excellente présentation de PWC sur les questions à l'étude, son expérience à mener de telles études impliquant des institutions du même genre, comme par exemple le FEM, la Banque mondiale, le PNUD et autres agences internationales, et le fait que PWC a déjà effectué une étude du régime des coûts administratifs en 1999. De plus, PWC possède une équipe très informée et a présenté un budget complet, détaillé et très convainquant.

6. Le budget de PWC (selon la conversion du dollar canadien au dollar américain au taux de change des Nations Unies en vigueur en juillet 2007) comprenait des coûts d'analyse de 207 547 \$US, à savoir 57 547 \$US de plus que le montant approuvé par le Comité exécutif. Les coûts de l'analyse comprennent les éléments suivants :

- Mise au point du contrat 5 660 \$US
- Planification détaillée 24 528 \$US

• Collecte et analyse des données	126 415 \$US
• Préparation du rapport	34 906 \$US
• Présentation	16 038 \$US

7. Les coûts de voyage de 33 915 \$US (selon le taux de change des Nations Unies) comprennent les éléments suivants :

• Agences d'exécution multilatérales et bilatérales	23 755 \$US
• Autres institutions semblables	10 160 \$US

8. Des indemnités quotidiennes supplémentaires pourraient être demandées car le Secrétariat prévoit demander à PWC de rencontrer les représentants du Programme d'aide à la conformité, du DTIE du PNUE ainsi que des employés administratifs lors de sa rencontre prévue avec les représentants du gouvernement de la France pour discuter des coûts administratifs bilatéraux de la France.

9. Étant donné que la proposition dépasse la limite des 150 000 \$US imposée au Secrétariat pour l'octroi du contrat, le Secrétariat du Fonds a demandé au Comité des marchés du BNUN d'octroyer le contrat à PricewaterhouseCoopers, étant entendu que le Comité exécutif examinera la possibilité d'approuver les fonds supplémentaires nécessaires à l'étude lors de sa réunion du mois de juillet.

10. Par conséquent, le Comité exécutif est saisi d'une demande d'approbation de 60 000 \$US de plus pour la différence entre le budget approuvé et le montant demandé dans la proposition (ainsi que toute différence attribuable au taux de change entre aujourd'hui et l'octroi du contrat) pour l'étude et 35 000 \$US pour les coûts de voyage.

## RECOMMANDATIONS

11. Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Prendre note du Rapport sur les coûts afin de mener une évaluation complète indépendante des coûts administratifs requis pour la période triennale 2009-2011 (suivi de la décision 51/38) présenté dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/52/50.
- b) Approuver la somme de 60 000 \$US représentant les coûts supplémentaires de l'étude et les 35 000 \$US pour les coûts de voyage associés au contrat sur les coûts administratif de la période triennale de 2009-2011.



